

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2024

ACCROÎTRE LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA
FRANCE - (N° 2321)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CF105

présenté par
M. Holroyd, rapporteur

ARTICLE 8

À la première phrase de l'alinéa 9, supprimer les mots :

« , en tant que de raison, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.